

# Carte scolaire : les fermetures de classes annulées

Prises dans le contexte de crise sanitaire et de baisse démographique, les mesures de carte scolaire prévoient aussi 28 ouvertures, dans la Manche.

Dans un contexte de baisse démographique constante, avec 34 082 élèves attendus dans les écoles maternelles et élémentaires (moins 766 par rapport à 2019) et en pleine crise sanitaire, la nouvelle carte scolaire de la Manche s'est dessinée dans des circonstances très particulières.

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), qui s'est tenu vendredi 10 avril, a supprimé les trois dernières suppressions de postes qui étaient prévues à Cherbourg (Émile-Zola et Simone-Veil) ainsi qu'à Coutances (Pont-de-Souilles). Une 28<sup>e</sup> ouverture (Pirou) a complété les annonces déjà faites il y a quelques jours.

Si les syndicats se félicitent de « **ce moratoire sur les fermetures, qui permet l'équité entre urbain et rural** », ils trouvent « **injuste la répartition des 65 postes redonnés, dernièrement, pour la ruralité à l'académie de Normandie** ». Pour Richard Viaux (Sgen-CFDT), « **l'Orne et la Manche, qui ne récupèrent que trois postes, sont les perdants de cette redistribution** ».

Si la Direction académique annonce qu'elle ne fera aucun ajustement en septembre, Jérôme Dutron (FSU-SNUipp) fait remarquer que « **le confinement empêche les inscriptions en ce moment. Cela ne sera pas sans poser de problème...** »

Les suppressions de postes ont été annulées, mais les ouvertures, elles, seront compensées. Si la fin du dispositif « Plus de maîtres que de classes » était prévue de longue date, avec la suppression des onze derniers postes, les syndicats dénoncent la coupe opérée parmi les effectifs d'enseignants titulaires remplaçants. « **On va perdre vingt postes, soit 10 % du total des remplaçants**, détaille Hervé Jubin (Sud). **Le ministre sera rappelé à la réalité, dès la rentrée. Les arrêts maladie et les congés maternité devront être remplacés partout où ce sera nécessaire.** »

**Ouvertures** : Baudre Sainte-Suzanne ; Baupte ; Bricquebec ; Cerisy-la-Forêt ; Domjean ; Dragey-Ronthon ; Hambye ; Juilley-Poilly-Précy, Juvigny-les-Vallées ; La Haye-Pesnel ; Longueville-Yquelon ; Quettreville-sur-Sienne-Trelly ; Saint-Georges-Montcoq ; Sottevast ; Thereval-La Chapelle-Enjager, Pirou.

**Ouvertures pour le plafonnement des Grande section-CP-CE1** : Cherbourg-en-Cotentin (Noblet, Les Coquelicots) ; Feugères-Marchésieux-Saint-Martin-d'Aubigny ; Picauville, Sainte-Mère-Église ; Saint-Vaast-la-Hougue ; Villedieu-les-Poêles-Rouffigny (deux ouvertures).

**Ouvertures pour l'année** : Les Moitiers-d'Allonne, Pont-Hébert, Sartilly Baie Bocage.

Sébastien BRÊTEAU.